

[Portail Québec](#) > [Actualité gouvernementale](#) > [Fil de presse](#) > [Plan de développement de la zone agricole - Une aide financière de 40 000 \\$ pour la MRC de Témiscamingue](#)

Plan de développement de la zone agricole - Une aide financière de 40 000 \$ pour la MRC de Témiscamingue

QUÉBEC, le 4 déc. 2012 /CNW Telbec/ - Le vice-premier ministre, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, M. François Gendron, est heureux d'annoncer l'attribution d'une aide financière de 40 000 \$ à la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue pour la conception de son plan de développement de la zone agricole (PDZA).

« Voilà une bonne nouvelle pour le milieu agricole de l'Abitibi-Témiscamingue. Une fois son PDZA bien défini, la MRC de Témiscamingue sera davantage outillée pour favoriser le développement durable des activités agricoles. Les PDZA proposent selon moi une approche qui, en nous permettant de mieux appuyer ce secteur économique d'une grande importance pour notre région, ne peut que contribuer à l'atteinte de notre objectif de souveraineté alimentaire pour le Québec », a affirmé M. Gendron.

Au total, c'est plus de 300 000 \$ qui seront versés directement aux 8 MRC qui ont été retenues à la suite de l'appel de projets lancé le 29 juin dernier et invitant les municipalités régionales de comté situées en dehors des communautés métropolitaines à soumettre leur proposition pour la mise au point d'un PDZA. Outre Témiscamingue, les MRC qui recevront une aide financière sont les suivantes : Les Sources, Memphrémagog, Kamouraska, Les Chenaux, Les Maskoutains, Charlevoix et Pontiac.

« Nous sommes très heureux de l'aide consentie par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour nous soutenir dans la préparation de notre PDZA. Cela permettra aux acteurs de notre région de travailler ensemble afin de définir pour le Témiscamingue une vision cohérente et concertée du développement agricole. Ce sera aussi l'occasion de mettre en place des outils qui assureront la pérennité et la pleine valorisation du secteur. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour notre MRC », a déclaré le préfet de la MRC de Témiscamingue, M. Arnaud Warolin.

La réalisation d'un PDZA donne aux MRC le moyen de déterminer des actions concrètes afin de stimuler l'essor de l'agriculture sur leur territoire. Plus particulièrement, il s'agit de mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits, d'accroître ou de diversifier les productions, d'encourager la multifonctionnalité de l'agriculture et de promouvoir la mise sur pied d'activités complémentaires de l'agriculture, telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme.

Pour en savoir davantage sur les PDZA, on peut consulter le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à l'adresse électronique suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/pdza.

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2009](#)